

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 7 JANVIER 2020

OBJET : MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA FILIERE CULTURELLE

L'an deux mille vingt, et le sept janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, également convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRIBARNE, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY – Geneviève DULIN – Henri DIRIBARNE – Jean-Baptiste LAMOTE – Jeanne SUPERVIE – Odette DIBON Maryse HOURCAU – Martine CELHAY – Elisabeth TOURATON – Lionel DIRIBARNE – Grégory LEMBEYE -- Sylvie DARGUY - Patrick BERHOCOIRIGOIN - Jérôme DACHARY - Ramuntcho BALADE

EXCUSES : - Céline BIDART – Joël OYHENART

Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 juin 2018, le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en place pour les employés communaux en poste.

En vue de la construction de la ludo-médiathèque d'Eyhartzea, la création d'un poste de « responsable bibliothèque » a été décidée le 9 avril 2019. Il convient donc d'ouvrir le RIFSEEP à ce nouveau grade. Le Comité Technique Intercommunal, dans sa séance du 29 octobre 2019 a émis un AVIS FAVORABLE à cette modification.

Le Maire propose de rajouter l'IFSE et le CIA pour la filière culturelle selon le tableau ci après :

Conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques (catégorie A)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable bibliothèque	25 500 €	4 500 €	30 000 €

Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable bibliothèque	16 000 €	2 000 €	18 000 €
Groupe 2	Bibliothécaire	12 000 €	1 000 €	13 000 €

Adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Bibliothécaire	9 000 €	1 000 €	10 000 €
Groupe 2	Agent d'accueil	7 200 €	800 €	8 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'étendre le RIFSEEP à la filière culturelle ;
- ADOPTE les propositions du Maire énumérées dans les tableaux ci-dessus ;
- DECIDE de fixer au 1^{er} janvier 2020 la mise en place effective de ce régime indemnitaire ;
- PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération du 5 juin 2018 restent inchangées.

Fait à BARDOS, le 21 janvier 2020
Le Maire,

Jean-Paul DIRIBARNE